

Avis de constitution

SOCIETE « ALARCHI CONCEPT SARLU » en abrégé « AAC »

Siège Abidjan, Anyama, ABIDJAN COMMUNE D'  
ANYAMA A PROXIMITE DU GROUPE SCOLAIRE RAN, A L'  
OPPOSE DU CENTRE DES IMPOTS D'ANYAMA, Lot ND, Ilot  
ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/01/2026 , et enregistrés le 25/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ALARCHI CONCEPT SARLU » en  
abrégé « AAC »

Objet : - ARCHITECTURE

Et pour la réalisation de cet objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement ;

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN COMMUNE D'  
ANYAMA A PROXIMITE DU GROUPE SCOLAIRE RAN, A L'  
OPPOSE DU CENTRE DES IMPOTS D'ANYAMA, Lot ND, Ilot

ND

Dirigeant(s) M SOUMAHORO AL MOUSTAPHA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-01336 du 02/02/2026 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°06829/GTCA/RC/2026 du 02/02/2026

